

Tout dossier posté après le 21 février 2023 ou parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à cette date ou dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé. Toute pièce complémentaire transmise après cette même date n'est pas prise en compte. Tout dossier incomplet est rejeté.

IX. – L'épreuve écrite d'admissibilité des concours externe et interne a lieu le 16 mars 2023, dans les centres d'examen créés par les CMG organisateurs.

Le programme des spécialités ouvertes aux concours est déterminé dans le dossier d'information délivré aux candidates et candidats et disponible en ligne sur la plateforme des concours à l'adresse suivante : <https://admissio.defense.gouv.fr>.

X. – L'épreuve d'admission des concours externe et interne, comportant une épreuve pratique dont la durée ne peut être inférieure à trente minutes ni excéder deux heures, suivie d'une épreuve orale d'entretien avec le jury, a lieu à compter du 2 mai 2023.

XI. – La composition du jury par CMG organisateur est fixée par arrêté du ministre des armées.

Le secrétariat du jury est assuré par un agent du CMG organisateur.

XII. – Les lauréates et lauréats des concours doivent accepter l'affectation qui leur est notifiée au moment de leur nomination en vue de leur prise de fonctions.

Ils sont réputés renoncer au bénéfice du concours s'ils ne rejoignent pas leur poste dans le délai qui leur est imparti à compter de la notification d'affectation.

ANNEXE

CENTRES MINISTÉRIELS DE GESTION ORGANISATEURS DES CONCOURS EXTERNES ET INTERNES POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Centre ministériel de gestion	Périmètre géographique et adresse postale pour le retrait et le retour des dossiers papier d'inscription
CMG de Bordeaux	09, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 79, 81, 82, 86, 87
	CMG de Bordeaux, division ressources humaines, bureau recrutements et mobilités, section recrutement, caserne Nansouty, 223, rue de Bègles, CS 21152, 33068 Bordeaux Cedex.
CMG de Lyon	01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74
	CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, quartier Général Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07
CMG de Metz	02, 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 62, 67, 68, 70, 71, 80, 88, 89, 90
	CMG de Metz, division ressources humaines, bureau recrutement et mobilité, section recrutement concours, quartier de Lattre de Tassigny, BP 30001, 57044 Metz Cedex 01
CMG de Rennes	14, 18, 22, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 76, 85
	CMG de Rennes, division ressources humaines, bureau recrutement-mobilité, section concours et examens professionnels, boulevard Saint-Conwoïon, BP 01, 35998 Rennes Cedex 9
CMG de Saint-Germain-en-Laye	60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, départements et collectivités d'outre-mer et étranger
	CMG de Saint-Germain-en-Laye, division ressources humaines, bureau mobilités et recrutements, section recrutement, base des Loges, 8, avenue du président Kennedy, BP 40202, 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex
CMG de Toulon	04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 2A, 2B
	CMG de Toulon, BCRM Toulon, division ressources humaines, bureau recrutement et mobilité, section concours et examens professionnels, BP 33, 83800 Toulon Cedex 9